

Bonjour à tous et à toutes,

Je m'appelle Daniel Guillot je suis secrétaire national à non pas la FUPT CFDT car cette fédération postes et télécoms s'est fondue dans une nouvelle fédération CFDT Communication Conseil Culture qui a vu le jour il y a deux semaines. Mais j'interviens ici en tant que vice président du comité de dialogue social des Télécoms.

Je tiens d'abord à rassurer ceux d'entre-vous qui aspirent à visiter cette belle ville de Lisbonne ou à faire quelques emplettes que je serais en deçà des 30 mn qui m'ont généreusement été accordées dans le projet d'ordre du jour.

Je tiens aussi, au nom des partenaires sociaux des télécoms qui composent notre comité de dialogue social, à remercier, une nouvelle fois, nos amis et nos hôtes pour la qualité de leur accueil. Je pense bien sûr à Télécom Portugal qui a montré hier soir ses engagements dans le domaine de la culture. Mais aussi bien sûr comme l'a fait hier soir Paul Lichtfield je tiens à souligner l'engagement de tous les instants de mes amis Manuel Da Silva et Manuel Gonçalves dans le dialogue social européen et tout particulièrement au sein du groupe de travail santé et sécurité. Je tiens aussi à remercier la commission européenne pour le soutien qu'elle nous a accordé dans ce chantier, je pense d'ailleurs qu'Antonio Cammarola a pu se rendre compte in situ que ce soutien a été utile ainsi que celui de l'agence de Bilbao.

Je tiens à remercier aussi l'ensemble des intervenants, qui ont réussi y compris à un non spécialiste comme moi de comprendre des sujets au contenu à première vue très technique et d'en partager les enjeux.

Oui je pense que nous pouvons nous trouver satisfaits de cette rencontre, elle est le fruit d'un travail et un investissement important des représentants des syndicats membres d'UNI Europa Télécom et des compagnies adhérentes à ETNO membres de ce groupe. Je ne les citerai pas tous cher Are mais sans eux rien n'aurait été possible.

Nous sommes satisfaits par votre présence nombreuse et par votre diversité avec notamment une présence significative des nouveaux pays membres.

Nous nous réjouissons aussi de la qualité des travaux de recherche effectués avec l'université de Birmingham sur le plan bibliographique et par l'enquête menée par Prevent qui a confronté enquête bibliographique et statistique avec un véritable travail de terrain.

Le travail réalisé est en effet impressionnant. Avec une enquête concernant 500000 travailleurs de notre secteur on a assisté à un véritable engagement des partenaires sociaux et notamment des entreprises, dans le cadre du dialogue social européen.

Paul nous a rappelé hier matin, cela fait une vingtaine d'années que les questions de santé au travail et de sécurité sont présentes dans le dialogue social des télécoms. Mais j'ajouterai et soulignerai que nous travaillons aujourd'hui dans un nouveau cadre. Un nouveau cadre réglementaire avec un secteur des télécoms où le statut des entreprises a changé, où les marchés se sont très largement ouverts, où la concurrence s'est développée.

Nous célébrons cette année les 20 ans du conseil européen de Val Duchesse qui dans la perspective de l'acte unique européen, et à l'initiative de Jacques Delors lança la dynamique du dialogue social européen, concrétisée 6 ans plus tard par une proposition conjointe des partenaires sociaux puis, en 1998 une décision communautaire instituait les comités de

dialogue sociaux sectoriels. Dans notre secteur le comité paritaire européen des télécoms sera remplacé par un comité de dialogue social.

Notre comité de dialogue social des télécoms est donc jeune mais d'ores et déjà il est aujourd'hui un des plus dynamiques. Même si légitimement nous pouvons espérer demain faire encore plus et mieux. Les travaux de cette conférence montrent clairement que les partenaires sociaux avec le soutien de la commission (et dans ce chantier il est important) sont capables de produire des résultats pour le bénéfice des employés, des entreprises et au-delà de la société toute entière. Nous sommes donc convaincus que le dialogue social est un vecteur de progrès, de compétitivité et de bien être.

L'exemple qui nous a réunis ces deux jours est de notre point de vue révélateur. Les troubles musculo squelettiques sont aujourd'hui un des maux importants de notre société, nous sommes convaincus de la nécessité de les prévenir, de les réduire. Une nouvelle fois la présentation de ce matin par Emmanuelle Brun nous l'a rappelé.

Soyons clairs nous ne parlons pas ici de simples concepts moraux. Il s'agit d'un véritable intérêt collectif. Cela a été rappelé hier les TMS sont sources de douleurs pour les salariés, voire parfois d'exclusion, mais elles sont aussi un coût pour les entreprises, comme pour l'ensemble de la société.

C'est donc à la fois une question de santé publique, mais aussi de coût pour les entreprises et l'ensemble de la société. La question des travailleurs dits « agés » est une question importante en Europe et dans nos compagnies, les mesures d'âges ont aujourd'hui atteint leurs limites, la question des TMS prend par ailleurs une nouvelle dimension dans un tel cadre. Alors que les questions de formation permanente prennent une nouvelle ampleur nous avons vu que les aspects de formation au poste de travail sont aussi des bonnes pratiques à mettre en œuvre. Ces bonnes pratiques sont des recommandations pour tous : chez les sous-traitants comme dans les entreprises du secteur. Notre approche s'inscrit pleinement dans le concept de responsabilité sociale des entreprises qui seront encore à l'ordre du jour du comité de dialogue social qui se réunira la semaine prochaine.

Certains mettent en doute voire en cause le modèle social européen le dialogue social en est un des piliers. Nous devons au contraire le développer. Le développer dans son contenu, comme dans sa portée en particulier en renforçant nos liens avec nos collègues des nouveaux pays membres, comme en faisant mieux connaître nos travaux.

Quelles sont aujourd'hui les perspectives que nous pouvons tracer ensemble. Oui Paul l'a dit hier c'est la fin d'un début paraphrasant un slogan parisien d'il y a bientôt 40 ans. Le travail de recherche a clairement montré la voie, les bonnes pratiques doivent être connues, reconnues, développées mise en œuvre, Bernard Siano et Marc Moris l'a exprimé ce matin. Cela implique un investissement fort au plus près au niveau national, dans les compagnies mais aussi au plus près du poste de travail.

Qu'allons nous faire à court terme ?

Le groupe de travail se réunira bientôt et rencontrera la commission en décembre. Le groupe de travail s'est réuni hier soir pour faire un premier bilan à chaud et tracer les premières perspectives.

Nous y reviendrons la semaine prochaine lors de la réunion plénière du dialogue social sectoriel.

D'ores et déjà nous vous appelons à utiliser pleinement les travaux du groupe et cette conférence à travers les sites d'ETNO et de UNI mais aussi bien sûr avec le site spécifique qui a été créé pour cela.

Nous allons aussi transmettre le contenu de nos travaux à l'UNICE et à la CES pour que nos travaux soient connus au-delà de nos secteurs.

Rappelons nous en 2001 nous avons signé ensemble une charte sur le télétravail, ces lignes directrices (excusez moi mais dans le langage, certains disent le jargon communautaire chaque mot est important) été aujourd'hui très largement repris dans un accord interprofessionnel.

Nous avons par ailleurs signé un accord sur les centres d'appels dont nous allons organiser le suivi, soyons certains la question de la santé au travail sera à l'ordre du jour.

Dans un deuxième temps et sans anticiper sur les conclusions du groupe de travail nous pouvons d'ores et déjà annoncer qu'un véritable plan d'action sera élaboré en commun. Nous ferons à cette occasion des propositions concrètes notamment en direction de la commission que le groupe devrait rencontrer en décembre. Nous manquons par exemple d'instruments d'évaluation et de mesure des politiques de prévention.

Mais je ne le répéterai jamais assez l'autonomie des partenaires sociaux que nous avons souhaité, que nous revendiquons ne pas avoir de sens que par la responsabilité de ces mêmes acteurs sociaux que nous sommes, responsabilité dans l'engagement dans les structures et dans le suivi du dialogue social sectoriel, responsabilité dans la mise en œuvre des accords que nous signons lorsque nous retournons dans nos pays, dans nos compagnies. La santé des travailleurs est un enjeu qui le vaut bien !